

Lyon, le 17 mai 2018

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/c de Madame l'inspectrice d'académie
et de Messieurs les inspecteurs d'académie-
directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale de l'Ain, de la Loire et du
Rhône

Rectorat

Promotion de la santé en faveur
des élèves

Affaire suivie par

Josette Morand
Infirmière conseillère technique
Téléphone
04 72 80 63 59
Courriel
Josette.Morand@ac-lyon.fr

Dr Françoise Imler-Weber
Médecin conseillère technique
Téléphone
04 72 80 63 57
Courriel
Francoise.Imler-Weber@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Objet : Le service sanitaire au service de la promotion de la santé des élèves et des personnels.

La prévention est au cœur de de la stratégie nationale de santé. Cette politique de prévention passe notamment par la promotion de comportements favorables à la santé, dont l'impact sur la qualité de vie, sur la morbidité et sur la mortalité est démontré. Cet objectif est crucial parce qu'il est porteur d'amélioration de la santé mais aussi de justice.

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la **stratégie nationale de santé** dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé.

Dès 2018, seront inclus dans les maquettes de formation de 47 000 étudiants en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie et soins infirmiers, un module de trois mois, incluant l'acquisition de ces compétences et des actions auprès de tous les publics. Dès 2018, les écoles, les établissements scolaires (comme les EHPAD et les structures médico-sociales) verront arriver des jeunes formés, motivés, se destinant à un métier de la santé, et prêts à partager leur savoir, à convaincre, à engager le pays dans le défi de la prévention.

Pour la rentrée 2018, dans l'académie de Lyon, en accord avec les établissements d'enseignement supérieur et les autorités sanitaires du périmètre régional, le déploiement des premières actions conduites en collaboration avec les étudiants de santé participant au service sanitaire seront concentrées selon deux actions de prévention principales : l'apprentissage des Gestes Qui Sauvent (GQS) et l'alimentation – activité physique – rythmes de vie.

Dans un souci de participer à la réduction des inégalités sociales de santé, je souhaite que les élèves des écoles et des établissements de l'académie ci-dessous bénéficient en priorité des actions du service sanitaire :

- Les collèges REP et REP+ ;
- Les écoles des secteurs des collèges REP et REP+ ainsi que les lycées situés sur ces mêmes territoires ;
- Les écoles, les collèges, les lycées ruraux ;
- Les collèges et les lycées situés dans les zones à risques d'échec scolaire présentant un cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain.

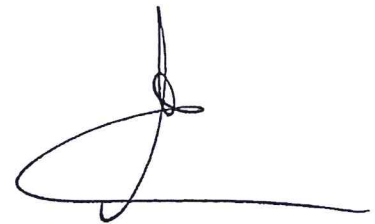
Sur l'ensemble du territoire académique, des actions de promotion, d'éducation et de prévention de la santé en faveur des élèves sont déjà mises en place dans vos écoles et établissements dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) avec le dispositif Écoles promotrices de santé « Aller Bien pour Mieux apprendre » (ABMA) ou le parcours éducatif de santé des élèves. De nombreux personnels éducation nationale, infirmiers, médecins, enseignants, assistants de service social, conseiller principal d'éducation sont formés en promotion* de la santé. Ils peuvent offrir des garanties en termes d'encadrement, d'appui et de participation à la formation de ces nouveaux professionnels en leur permettant d'intégrer leurs actions dans le projet santé.

Il est indispensable que les actions de prévention réalisées par les étudiants en santé soient intégrées dans votre politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves déclinée dans le cadre de votre projet d'école ou d'établissement. Les interventions auront un impact que si elles sont en cohérence et viennent renforcer les actions déjà mises en place, ou si elles correspondent à un besoin identifié localement.

Le CESC est l'instance essentielle pour la mise en œuvre du service sanitaire.

Pour les écoles et établissements scolaires hors REP, hors zone rurale, hors zone à risque d'échec scolaire vous pourrez, si vous le souhaitez, bénéficier du service sanitaire si l'un ou l'autre thème est présent dans votre projet CESC 2018-2021 que vous devez renseigner et renvoyer **pour le 10 juin 2018** (nouvelle date de renvoi) à la Direction de l'Organisation Scolaire (DOS 3).

Je sais pouvoir compter sur votre entière collaboration pour que ce projet national ambitieux se concrétise et soit une vraie réussite pour les futurs professionnels de santé comme pour les bénéficiaires d'actions.



Marie-Danièle Campion